



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 48 - SEPTEMBRE 2011

SOMMAIRE

PREFECTURE 72

DAMI

Arrêté N °2011255-0011 - M. Pascal LELARGE, Préfet de la Sarthe, et Mme
Magali

DEBATTE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe : suppléance le lundi
19 septembre 2011.

1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

DIRECTION DES ACTIONS ET MUTUALISATIONS INTERMINISTERIELLES *Bureau de la Coordination*

Arrêté n° 2011255-0011 du 14 SEP. 2011

OBJET : Suppléance de M. Pascal LELARGE, Préfet de la Sarthe, et de Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, le lundi 19 septembre 2011.

LE PREFET DE LA SARTHE Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi du 2 mars 1982 précitée relative aux nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 13 juillet 2010 nommant M. Etienne GENET, administrateur civil, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe ;

VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

VU le décret du 30 mai 2011 nommant Mme Magali DEBATTE, administratrice civile, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

VU l'absence de M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe, le lundi 19 septembre 2011 ;

VU l'absence de Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, le lundi 19 septembre 2011 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Conformément à l'article 45 – I du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe, Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, est chargé d'assurer sa suppléance et délégation lui est donnée pour signer, dans ce cadre, tous actes au nom du préfet.

M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe, et Mme Magali DEBASSE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, étant absents simultanément le lundi 19 septembre 2011, et à titre exceptionnel, la suppléance du préfet de la Sarthe est exercée, pour cette période, par M. Etienne GENET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe. Il reçoit à ce titre la délégation mentionnée à l'alinéa ci-dessus.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe et le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

LE PREFET,



Pascal LELARGE